

Economie non enregistrée par la statistique et le secteur informel dans les pays en développement.

Le problème de la mesure

François Roubaud^a

Introduction

La thématique de l'économie non enregistrée par la statistique et de sa mesure par la comptabilité nationale constitue sans nul doute un centre d'intérêt majeur dans le contexte macroéconomique particulièrement heurté que connaissent les pays en développement au cours de ces dernières années. La crise économique que traversent actuellement la plupart d'entre eux, et les difficultés politiques qui en résultent, provoquent une perte de confiance dans la capacité de leurs gouvernements à redresser la situation.

Cette déréliction des sociétés du Tiers-monde se traduit par une capacité de plus en plus ténue de la part des Etats d'assurer la régulation économique-politique des ensembles nationaux. De plus, le manque de moyens financiers et le développement de la corruption réduisent les marges de manoeuvre de leurs administrations. Naturellement, cet état de fait se répercute sur les systèmes d'informations économiques nationaux, dont les instituts de la statistique sont les garants. Il en résulte une détérioration de la collecte statistique, et par le fait même un accroissement de la part non enregistrée, d'autant plus marqué que des changements profonds se manifestent par ailleurs dans l'organisation de la production et dans les relations de travail.

En effet, pour répondre aux bouleversements en cours dans ces pays, les agents économiques réagissent en modifiant leurs comportements. De nouvelles stratégies de reproduction se manifestent. On constate en particulier une extension significative de l'économie informelle, tant urbaine que rurale, tant pour contrecarrer la chute du pouvoir d'achat que pour pallier l'insuffisante capacité d'absorption de la main d'oeuvre par le secteur moderne de l'économie. Mais il faut également mentionner le détournement des législations du travail, les pratiques d'évasion et de fraude fiscale ou le détournement des fonds publics par les entreprises. Enfin, les activités illégales prennent de l'ampleur, notamment à travers la contrebande,

^aEconomiste de l'ORSTOM, UR 5B, affecté au GIS DIAL (Développement des investigations de l'ajustement à long terme)

mais aussi la production et la commercialisation de la drogue.

Au delà de leur évidente hétérogénéité, ces diverses formes d'activité ont toutes un point en commun : elles s'exercent en marge des régulations publiques. Et elles échappent le plus souvent à la collecte statistique. Devant l'inadéquation des procédures de mesure traditionnelles, les instituts chargés de cette collecte se trouvent confrontés à une crise de légitimité. Et au Pérou par exemple, des organismes privés se proposent en substitut au système statistique officiel.

Le phénomène n'est pas nouveau pour autant. Le concept d'économie informelle est apparu il y a maintenant presque 20 ans ; et des procédures de mesure ont par ailleurs été mises en oeuvre. Mais la réflexion théorique piétine, et des concepts harmonisés n'ont toujours pas été mis en place. Les thèses en présence se révèlent d'ailleurs incompatibles, en raison des hypothèses contradictoires avancées pour expliquer le phénomène.

Une prise de conscience se fait jour, cependant, pour proposer des solutions concrètes permettant l'analyse et la mesure. Le bureau des statistiques des Nations Unies et l'Organisation Internationale du Travail ont inscrit ce thème à leur ordre du jour. Or de telles solutions pourraient être trouvées, à condition de chercher des critères plus pragmatiques à la définition des comportements en jeu. Mais il fallait aussi prendre acte de l'existence de deux phénomènes de nature différente, même s'ils se révèlent profondément liés :

- le non enregistrement statistique ;
- l'économie informelle.

Eviter la confusion permet de mieux cerner leurs interactions, ce qui pourrait déboucher sur une meilleure qualité de la mesure.

Ces deux phénomènes ne sont pas propres aux pays en développement. On les rencontre également dans les économies développées. Et on constate des situations similaires dans les pays de l'Est (où fonctionnent la corruption et le marché noir et où la statistique est liée à une planification en déroute). Pour autant, ce serait une erreur de vouloir traiter de la même manière des phénomènes dont les causes diffèrent d'une zone à l'autre. Et c'est d'ailleurs pourquoi le terme d'économie souterraine convient mieux à la situation des pays développés.

L'objectif principal de ce document est d'aboutir à des propositions concrètes pour traiter ces deux phénomènes et en permettre la mesure. Le choix est fait de les formuler en stricte conformité avec les concepts proposés par le SCN (Système de Comptabilité Nationale), dans la perspective de sa prochaine révision. Ces propositions s'enracinent par ailleurs dans l'expérience acquise par l'INSEE sur le terrain, à travers de nombreuses missions de coopération réalisées plus spécialement en Afrique et en Amérique Latine.

Ce texte est une version abrégée d'un document co-rédigé avec M.Seruzier¹. Nous n'aborderons ici en détail que le problème de mesure statistique. Les parties du document originel concernant la discussion des concepts d'économie souterraine/secteur informel chez les économistes, la prise en compte du non-enregistré statistique en comptabilité nationale ne seront mentionnées que dans la mesure où elles éclairent le point de vue statistique finalement retenu pour la réalisation d'enquêtes spécifiques sur le secteur informel.

¹Roubaud F., Seruzier M., "Economie non enregistrée par la statistique et secteur informel dans les pays en développement", STATECO n° 168, INSEE déc. 1991, 130 p.)

Tableau 1: Trois points de vue opposés sur le secteur informel

Position	Définition idéologique	recommandations de politique économique	mode de mesure
Keynésiens et neo-keynésiens	Logique de production	Politiques actives d'emploi et de redistribution des	Méthodes directes (enquêtes auprès des ménages, des entreprises) revenus
Néo-classiques et libéraux	Position vis à vis des régulations publiques	Retrait de l'intervention de l'Etat	- Méthodes indirectes (variables monétaires, croisement de sources) -Audit (types fiscaux)
Néo-marxistes	Position vis à vis des régulations publiques	Remplacement de l'Etat capitaliste	Couverture de la main d'oeuvre par les organismes de sécurité sociale

1 Définir un secteur informel

Force est de constater, lorsqu'on cherche à faire le bilan de près de vingt ans de réflexions sur le secteur informel et plus largement sur l'économie non enregistrée, l'absence de consensus sur la définition même de l'objet. Ce constat a conduit certains chercheurs à rejeter en bloc ces concepts, plus inducteurs de confusions que catalyseurs de problématiques pertinentes sur les questions de développement. On peut résumer l'irréductibilité des approches alternatives par le tableau synoptique ci-dessus.

Plutôt que de céder au pessimisme du statisticien devant l'absence de "théorisation" satisfaisante du secteur informel de la part des économistes, il nous semble possible de proposer un cadre analytique pertinent qui permette à chacune des écoles de tester ses hypothèses sur le rôle du secteur informel dans l'économie des PED.

1.1 Nos propositions : quatre options pour la mesure

La multiplicité des thèses avancées rend difficile, sinon impossible, le choix pour la mesure de cadres conceptuels trop rigoureusement liés à l'analyse économique. Quelles grandeurs retenir en effet, qui puissent satisfaire les besoins d'analyse spécifiques à chacune de ces thèses ? Certes, chaque école propose ses concepts et ses méthodes pour mesurer les agrégats représentatifs de sa théorie. Mais de telles mesures restent très sommaires, et leur mise en oeuvre dans le cadre de travaux plus détaillés pourrait se révéler complexe. De plus, il serait particulièrement difficile, au niveau de recommandations internationales, de privilégier l'une d'entre elles au détriment des autres.

Faut-il alors renoncer à toute mesure des phénomènes que nous venons de décrire ? Telle n'est pas notre position. Car l'expérience de terrain que nous avons nous suggère une manière plus pragmatique d'aborder le problème, qui permette une mesure en amont des théories en présence. Il serait ainsi possible de procéder ensuite à des analyses multiples, dans le cadre de l'une ou l'autre des

thèses avancées.

Car la réalité de l'informalité est diverse, protéiforme, ce qui permet d'ailleurs à chacun de privilégier tel ou tel aspect, selon les besoins de la thèse avancée. Mais alors, en distinguant non enregistrement statistique et informalité, et en décomposant le champ de l'analyse en sous-ensembles plus homogènes, on définit des espaces qui deviennent mesurables, et qui permettent une diversité d'analyses.

Avant d'entrer dans le détail des propositions que nous faisons, nous présentons les quatre options retenues pour en fixer le cadre.

1.1.1 Une démarche spécifique aux pays en développement

Comme nous le mentionnons dans l'introduction, la réalité économique des PED est sans commune mesure avec celle des pays industrialisés, en particulier en ce qui concerne le champ des activités informelles. Non seulement le poids relatif de chacun des segments constitutifs de l'économie non enregistrée est différent, mais les comportements économiques associés n'ont pas la même teneur. Ainsi, dans les PED, c'est la faiblesse politique de l'Etat qui amène une frange importante de la population active à travailler en dehors des régulations publiques, sans qu'on puisse pour autant parler de travail au noir. Par ailleurs, la spécificité des PED se traduit par des systèmes d'information économique aux ressources limitées. Enfin, la transposition aux PED des méthodes de mesure utilisées dans les pays développés peut s'avérer catastrophique.

1.1.2 La comptabilité nationale comme cadre de référence

Une telle option va dans le sens des recherches actuellement entreprises pour formaliser les concepts relatifs à l'économie informelle. Deux arguments principaux sont avancés:

- Dans la mesure où une part très importante de l'économie informelle échappe à l'enregistrement statistique, le seul moyen d'en faire une mesure un peu rigoureuse passe par la mise en oeuvre des grands équilibres que proposent les comptes nationaux.
- Mesurer l'informel en soi est certes intéressant; mais il importe encore plus de le situer par rapport aux autres aspects de l'économie nationale. Assurer la cohérence des deux mesures est donc essentiel, et seule la comptabilité nationale peut permettre d'y parvenir.

1.1.3 Privilégier les unités productrices

L'informalité, telle qu'elle est décrite par les différents auteurs, est associée à la notion d'activité économique, non à celle des produits qui en sont l'output. Car les produits réalisés dans la sphère de l'informalité ne sont pas nécessairement différents des autres. Donc, seule l'approche selon les unités productrices permet la mesure d'une production. Car l'emploi comme tel est un facteur, dont on ne mesure que la rémunération.

1.1.4 Définir un secteur informel

Sans préciser davantage pour l'instant le sens à donner au terme de secteur, son emploi veut signifier qu'il s'agit d'associer à la notion d'informalité le concept

d'une population économiquement homogène. Il s'agira donc en l'occurrence d'un regroupement d'unités productrices.

Dans les pays développés, l'accent est mis sur la volonté délibérée d'échapper au système d'enregistrement obligatoire ; on parle ainsi d'économie cachée, en référence à des stratégies d'occultation volontaire des facteurs de production (travail ou capital).

Dans les PED, en revanche, il est fréquent de passer à travers les mailles du filet des réglementations publiques, sans nécessairement chercher à tirer avantage de cette extériorité. Les défaillances intrinsèques du système d'enregistrement peuvent expliquer qu'une partie des activités proprement économiques lui échappe. C'est ce que montrent les enquêtes sur le secteur informel réalisées au Mexique. Non seulement le refus de répondre à des questions sensibles (comme les revenus, l'affiliation à la sécurité sociale, ou le respect de la législation fiscale) est négligeable, mais l'immense majorité des micro-entrepreneurs déclarent ne pas payer d'impôts, quand bien même les bénéfices tirés de leur activité sont importants. Lorsqu'on interroge les dirigeants de ces micro-activités sur les raisons du non-enregistrement, on constate qu'ils ne se plaignent pas d'une régulation publique excessive (argument invoqué par certains pour expliquer l'immersion des activités souterraines), mais expriment la méconnaissance des législations. Pour le secteur informel, l'Etat n'existe pas. Ces résultats sont confirmés par des enquêtes similaires réalisées dans d'autres pays, au Pérou notamment.

Un tel constat ne veut pas dire pour autant que le comportement de fraude n'existe pas dans ces pays, ni que l'absence d'enregistrement ne résulte jamais d'une volonté délibérée d'y échapper. Mais il importe surtout de constater que les comportements sont divers, et que la situation de "marge" peut ne pas être délictueuse.

1.2 L'intégration dans les comptes nationaux

1.2.1 Production informelle

La démarche retenue dans le cadre des options proposées conduit à établir un lien absolu (d'ailleurs imposé par la comptabilité nationale) entre :

- activité informelle ,
- unités de production informelles ,
- production informelle.

La production informelle s'inscrit nécessairement dans le contour que retient le SCN pour le concept de production (voir paragraphe 2.b). Il n'est donc pas possible d'étendre l'informalité à des activités économiques que le système exclut de son champ. En revanche, dans la liste des activités que le système retient comme pouvant être productives, il n'existe aucune exclusive concernant leur exercice de manière informelle. Il en est de même concernant les produits qu'elles réalisent. C'est en effet à partir de critères associés aux seules unités de production qu'est introduite la définition de l'informalité.

1.2.2 L'établissement comme unité de référence

Dans la mesure où nous proposons comme critère principal de l'informalité le fait pour une unité de production d'être à la marge des normes définies par l'Etat, cela revient à exclure a priori les producteurs constitués en personne morale (bien que des entorses à ce principe puisse apparaître dans la réalité locale). Et il n'est d'ailleurs pas surprenant de penser que l'informalité soit principalement le fait de personnes physiques, autrement dit d'entreprises individuelles.

En conséquence, tout établissement exerçant informellement une activité économique relève a priori du secteur institutionnel "Ménages". Or les unités institutionnelles d'un tel secteur n'ont pas la production comme activité principale, sinon la consommation ; chaque ménage peut compter simultanément des revenus salariaux, et il n'est pas exclu qu'il abrite plusieurs entreprises individuelles.

Pour analyser l'activité informelle, il ne serait donc pas judicieux de privilégier l'approche par les unités institutionnelles. L'unité de production à retenir comme référence doit donc être l'établissement. On parlera en conséquence d'établissement informel pour caractériser les unités de production relevant du "secteur" informel à définir. Et c'est seulement ensuite qu'il sera possible de traiter du passage au secteur institutionnel des Ménages, dont ces établissements dépendent le plus souvent, sinon uniquement.

Par rapport à la notion d'entreprise, on se trouve ici dans le cas d'entreprises non constituées ("unincorporated"), encore appelées actuellement individuelles. Mais toutes les entreprises individuelles ne sont pas informelles. Une frontière doit donc être également établie dans cette direction.

1.2.3 Le "secteur" informel : un regroupement d'établissements

Dans le vocabulaire actuellement retenu par le SCN, il n'y a qu'une seule manière d'utiliser le terme "secteur", et il est nécessairement associé à celui "d'institutionnel". Un secteur institutionnel regroupe donc des unités institutionnelles ayant la même fonction principale. Par ailleurs, le terme "branche" est associé au regroupement des établissements, mais seulement en fonction de l'activité principale exercée.

Or toute la construction méthodologique qui précède nous conduit à définir un regroupement d'établissements définis selon un critère de nature institutionnelle (par défaut d'ailleurs) : les établissements informels, c'est à dire les établissements qui existent en marge des normes définies par l'Etat pour exercer une activité économique.

Nous sommes donc dans l'obligation d'introduire une terminologie nouvelle pour définir notre objet, et nous appelons *secteur informel* ce regroupement d'établissements informels, à défaut de trouver un terme plus spécifique, et conscients des risques de confusion qu'il présente.

Un tel secteur informel peut être décomposé en sous-secteurs, selon l'activité principale exercée par les établissements concernés. On notera que de tels sous-secteurs sont eux-mêmes des sous-ensembles de branches.

Il n'est pas possible de construire, pour des établissements, une séquence complète de comptes. On doit donc se limiter aux comptes de production, de création du revenu et de revenu entrepreneurial; les soldes associés à ces comptes sont la valeur ajoutée, le revenu mixte et le revenu entrepreneurial. On peut par ailleurs

y joindre des opérations spécifiques qui ne figurent pas dans ces comptes :

- la formation de capital fixe,
- la variation des stocks,
- l'emploi (en distinguant : entrepreneurs individuels, aides familiaux, salariés non déclarés).

Il semble en revanche difficile d'imaginer que des éléments financiers propres à cette activité informelle puissent être distingués.

1.2.4 La mise en oeuvre

Au regard des concepts retenus, il importe maintenant de proposer un contenu (et un contour) au "secteur" informel, de telle sorte qu'il soit à la fois le plus homogène possible du point de vue des comportements jugés significatifs, et en même temps accessible à la mesure, à travers l'information disponible ou susceptible d'être mobilisée.

Un critère : le non enregistrement administratif

Afin de rendre compte du comportement socio-économique proposé pour définir le secteur informel, il semble que le meilleur critère à retenir soit fondé sur le non enregistrement administratif des établissements. Ce non enregistrement signifie en effet soit que l'établissement n'intéresse pas les services administratifs, soit qu'il fonctionne à la marge de ceux-ci. Certes, il se pourrait que ce critère ne soit pas pertinent dans tous les pays. Nous pouvons cependant affirmer qu'il convient pour tous ceux que nous connaissons.

1.2.5 Secteur informel et non enregistrement statistique

Les instruments dont nous nous sommes dotés permettent maintenant de procéder à une analyse croisée des deux phénomènes analysés dans ce document. Nous l'avons réalisée dans le cadre du diagramme ci-joint.

Description du diagramme

Les surfaces proposées représentent des concepts, et n'ont aucun rapport avec le poids que ces productions peuvent représenter. Chacune d'entre elle représente une partie de la production nationale, quelle que soit sa destination (intermédiaire ou finale); il ne s'agit donc pas du PIB. Cette production est analysée selon deux dimensions :

- *Les secteurs institutionnels* : on ne distingue pas les SQS financières ou non financières, cette distinction n'étant pas nécessaire pour notre analyse. En revanche, au sein des ménages, on distingue d'une part les établissements formels ou informels appartenant aux entreprises individuelles, et d'autre part les quasi-établissements relatifs à la production des "ménages comme tels".

- *Les activités* : un premier partage distingue les activités selon qu'elles sont marchandes ou non; puis les activités légales ou non; et enfin, au sein des activités légales, celles qui doivent respecter des normes particulières pour être exercées (médecine, finance, comptabilité, jeu de hasard,...). On remarquera que tous ces partages doivent être spécifiés dans le cadre de chaque pays, compte tenu de sa législation (en France, par exemple, le métier d'expert-comptable est protégé, alors que c'est celui d'économiste qui l'est dans certains pays d'Amérique latine).

On a dessiné un rectangle chaque fois qu'une production existe au croisement de ces deux dimensions. Quand le rectangle est partiel, il s'agit d'une production marginale dans le champ considéré :

- production marchande des administrations publiques ;
- production de produits agricoles, de construction ou de service de logement par les ménages comme tels.

Les parties blanches des rectangles correspondent à la production connue grâce aux informations recueillies dans le cadre de l'enregistrement statistique direct. Les parties grisées représentent les domaines de la production pour lesquels un tel enregistrement statistique n'existe pas.

Les différentes formes de non enregistrement statistique

Le graphique présente six formes différentes possibles de non enregistrement statistique; et la dernière de la liste, qui correspond au secteur informel, prend elle-même quatre aspects différents.

- A** Deux grandes catégories d'information peuvent entre autres relever de cette première forme du non enregistrement, spécifique des Administrations publiques :
- l'existence de certains comptes spéciaux non repris dans la comptabilité publique,
 - une partie plus ou moins importante de l'aide internationale reçue.
- B** Il s'agit des unités institutionnelles appartenant à la population théorique du secteur correspondant (SQS ou EI formelles), mais qui sont absentes des statistiques, pour quelque raison que se soit, l'année considérée.
- C** Cette catégorie de non enregistrement statistique correspond à la sous déclaration des unités déclarantes (le plus souvent pour motif fiscal, mais la sous déclaration statistique peut encore avoir d'autres motifs). Elle concerne nécessairement des unités formelles.
- D** Au sein de la production non marchande de services domestiques, il s'agit de l'emploi domestique non déclaré à la Sécurité sociale.
- E** Ces activités réalisées par les "ménages comme tels" ne sont généralement pas recensées directement par les services statistiques. Il faut y considérer de manière spécifique la production imputée de service de logement.

GRAPHIQUE 1 - LE NON-ENREGISTREMENT STATISTIQUE SELON LES SECTEURS INSTITUTIONNELS
 (les zones en grisé représentent le non-enregistrement)

SECTEURS INSTITUTIONNELS

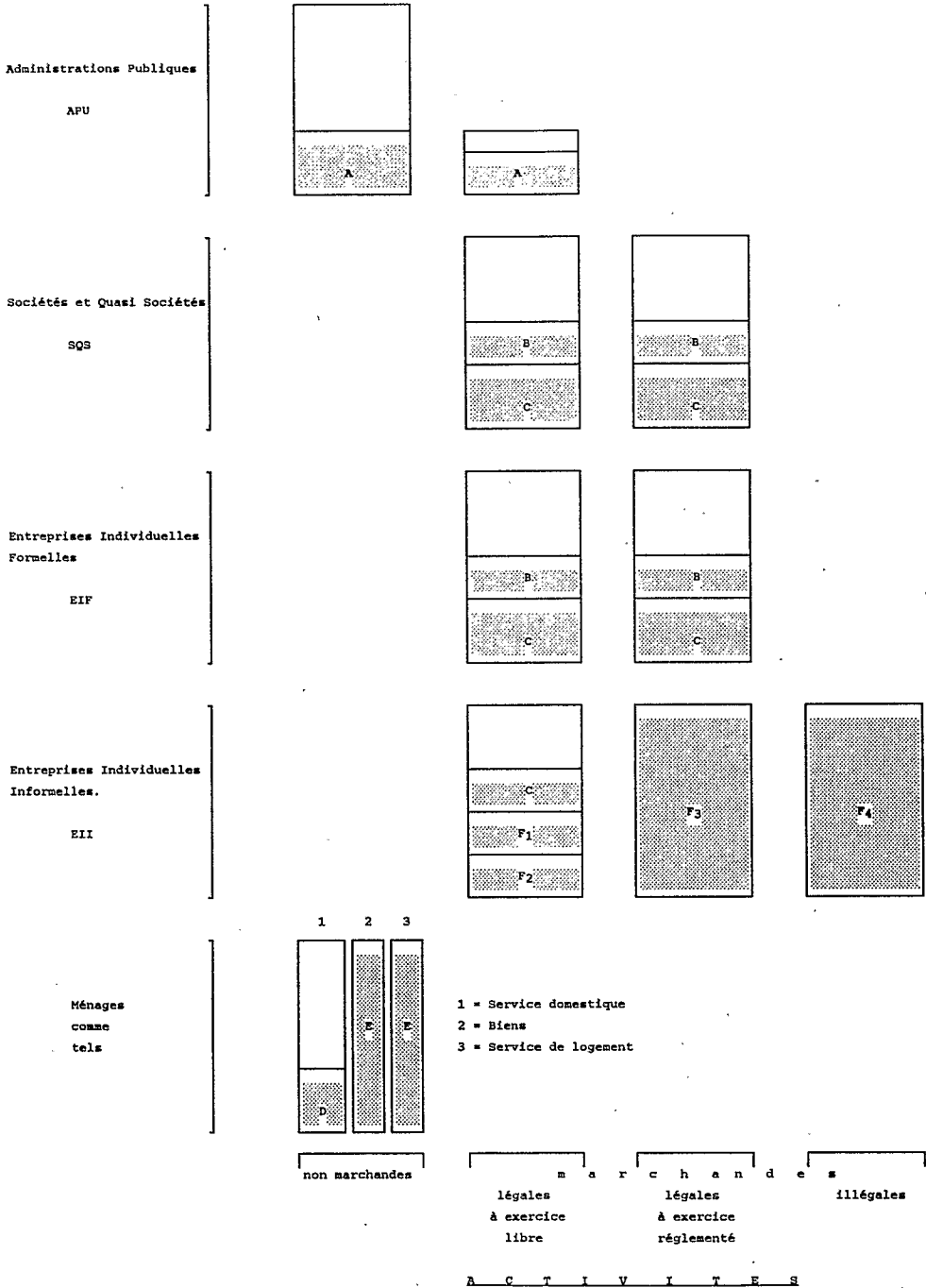


Figure 1: Le non enregistrement statistique selon les secteurs institutionnels

F Le non enregistrement décrit sous cette lettre est intérieur au champ proposé pour définir le secteur informel. Il concerne donc des établissements absents des registres fiscaux. On fait cependant l'hypothèse que certains de ces établissements non enregistrés fiscalement peuvent répondre aux enquêtes statistiques (sinon tous les ans, du moins à l'occasion de recensements, ou de certaines enquêtes). C'est pourquoi on a maintenu une partie blanche dans le rectangle associé aux activités légales à exercice non contrôlé.

On distingue en revanche plusieurs motivations de non enregistrement statistique au sein de ces établissements considérés comme informels, compte tenu éventuellement de la légalité de l'activité exercée :

F1 L'établissement se situe en marge de la collecte statistique, sans avoir de motif particulier pour être dans cette situation

F2 Il existe une volonté délibérée d'échapper aux enregistrements administratif et statistique

F3 Cette même volonté d'échapper existe également; elle est cette fois rendue nécessaire compte tenu des normes particulières régissant l'exercice de ces activités

F4 L'exercice de ces activités nécessite en plus d'échapper aux recherches de la police.

Il est évident que ces différents contextes induisent des difficultés spécifiques supplémentaires pour la collecte d'informations indirectes.

2 Une stratégie de collecte des données

Maintenant que nous avons précisé notre définition du secteur informel, et la place qu'il doit prendre dans le système de comptabilité nationale, il reste à proposer une stratégie de mesure opérationnelle.

Notre objectif n'est pas ici de brosser un panorama exhaustif des démarches mises en oeuvre par les comptables nationaux et les statisticiens d'enquêtes pour appréhender le secteur informel. Mais en nous appuyant sur les nombreuses expériences à ce jour réalisées dans les PED, en particulier dans le cadre de la coopération française, nous présenterons les deux principales solutions apportées au problème de la mesure directe des activités informelles. Notre définition théorique nous conduit à privilégier l'une d'entre elles. Cependant les "contingences du terrain" (structure du système d'information économique nationale, disponibilité en ressources financières, etc.) amènent à considérer les deux stratégies d'échantillonnage plus complémentaires que concurrentes.

Nous présenterons dans une première partie les contraintes qu'imposent la spécificité du secteur informel à l'heure d'en entreprendre la mesure, et les deux principales voies envisageables. Nous explorerons ces deux voies dans la seconde et la troisième partie dans une perspective coût/avantage respectifs. La quatrième partie est consacrée à l'utilisation de sources complémentaires, et la cinquième émet l'hypothèse d'une opération pilote.

2.1 Les données du problème de mesure : présentation

1. Mesure indirecte ou mesure directe ?

Un principe simple doit guider notre réflexion : il faut systématiquement privilégier la mesure directe aux estimations indirectes, quand la première permet d'obtenir des résultats suffisamment fiables à un coût non prohibitif. Si l'estimation indirecte du secteur informel (ou de certaines de ses composantes) n'est pas une préoccupation nouvelle pour les comptables nationaux², les enquêtes statistiques sur le secteur informel depuis une vingtaine d'années ont prouvé la viabilité d'une approche directe. C'est donc cette voie pour la quantification du secteur informel que nous explorerons spécifiquement.

2. L'établissement comme point de départ

Notre choix conceptuel nous a conduit à retenir l'établissement comme unité de référence pour définir le secteur informel. Par conséquent, seule une enquête auprès des établissements peut servir comme source d'information. Encore faut-il définir ce que nous entendons par "*établissement*". Nous avons déjà explicité le point de vue du comptable national. Il faut maintenant préciser notre définition de l'établissement au sens statistique du terme, c'est à dire susceptible d'être utilisée dans une procédure effective d'enquête.

Nous appellerons "*établissement*" une unité économique où s'exerce une activité productive, quels que soient le rythme de l'activité (à "temps partiel" ou à "temps plein"), ou le type de local utilisé ("en dur", sur la voie publique, ou à domicile). Ce choix diverge de celui traditionnellement adopté par les statisticiens chargés des enquêtes auprès des établissements. Bien souvent, ne sont considérés que les établissements localisés, c'est à dire ceux qui disposent de locaux spécifiques pour exercer. Il est clair que notre définition englobe cette notion restreinte d'établissement. Il ne semble pas justifiable de négliger quantité d'activités de production (au sens de la comptabilité nationale), uniquement parce qu'elles ne sont pas réalisées dans des installations "en dur".

Cette définition de l'établissement est donc la condition nécessaire et suffisante pour pouvoir saisir de manière exhaustive l'ensemble des activités productives, quel que soit leur secteur institutionnel d'appartenance; en particulier, les activités du secteur informel.

3. Les deux stratégies d'échantillonnage envisageables

Il faut donc être capable de constituer un échantillon d'établissements, statistiquement représentatif du secteur informel. Pour ce faire, on doit disposer d'une base de sondage d'établissements informels, exhaustive au niveau national. Cet impératif nous permet de juger des différentes stratégies à ce jour mise en oeuvre pour mesurer le secteur informel.

²Charme J. "trente cinq ans de comptabilité nationale du secteur informel au Burkina Faso : 1954-1989. Leçons d'une expérience et perspectives d'amélioration.", INSD-PNUD-DTCD, Projet d'appui à la planification. Rapport n° 13c, 1989, 108p.

Nous écarterons d'emblée les enquêtes auprès des ménages visant à appréhender les caractéristiques de l'emploi informel. Ces enquêtes sont très répandues en Amérique Latine où elles sont souvent prises en charge par les instituts nationaux de statistique. En Afrique, elles ont d'abord été promues par le BIT (au cours des années 70) puis par le JASPA (au cours de la dernière décennie). Elles ne satisfont pas aux critères que nous avons préalablement définis (estimation de la production, des coefficients techniques, etc.). Leur centre d'intérêt se focalise sur l'emploi, les qualifications et la formation. De plus, ce sont des enquêtes auprès des ménages ne saisissant pas l'activité de production des établissements.

Deux pistes s'offrent à nous:

- La première correspond à l'option la plus "*immédiate*". Elle consiste dans la réalisation d'un recensement d'établissements, celui-ci servant de base de sondage pour des enquêtes sur le secteur informel. Ce choix a été retenu en Tunisie, avec un certain succès.³ Cette direction de recherche est celle qui a été le plus explorée depuis 10 ans en Afrique. L'expérience pionnière de la Tunisie a été étendue plus récemment à d'autres pays comme la Guinée (1987), le Niger (1987-1988), le Zaïre (1989) ou le Burkina Faso (1989)⁴.
- La seconde procède de manière indirecte, en passant par un ensemble de postes de travail afin d'obtenir l'échantillon d'établissements informels. Cette méthode qualifiée de "technique d'enquêtes mixtes" a été employée au Mexique (1987 et 1988). L'enquête auprès des ménages sur les activités économiques (secteur informel) réalisée au Mali en 1989 se situe dans la même veine. Cette stratégie d'enquête nous semble posséder des qualités statistiques dont ne disposent pas la première, tout au moins dans sa conception actuelle.

Dans les deux cas, l'enquête sur le secteur informel est une enquête auprès des établissements. Mais la première identifie directement les établissements informels, tandis que la seconde transite par un échantillon de ménages, qui lui-même conduit aux établissements informels.

4. Prendre en compte le développement statistique inégal

La réalisation d'enquêtes représentatives sur les établissements informels pré-suppose l'existence d'une base de sondage. Or tous les PED, compte tenu des contraintes financières fortes qu'ils subissent, n'ont pas mis l'accent sur les mêmes priorités statistiques. Certains pays disposent de systèmes particulièrement développés sur les enquêtes auprès des ménages (Asie, Amérique Latine), d'autres ont plus centré leurs activités sur les statistiques d'établissements (Afrique).

³Charmes J., "Le secteur non structuré dans les comptes nationaux: l'expérience tunisienne", STATECO n° 31, INSEE, Paris, sept. 1982. Muller P., "Les comptes des entreprises non financières en comptabilité nationale. Eléments méthodologiques à partir de l'expérience tunisienne", STATECO n° 46, INSEE, Paris, 1985.

⁴L'expérience nigérienne semble particulièrement réussie. Elle a donné lieu à deux publications dans la revue STATECO. OUDIN X, "L'enquête nationale sur le secteur informel au Niger (1987-1988)", STATECO n° 62, INSEE, Paris, mars 1990, et AUGERAUD P., "Exploitation de l'enquête secteur informel niger 1987/1988 pour la comptabilité nationale", STATECO n° 65, INSEE, Paris, mars 1991.

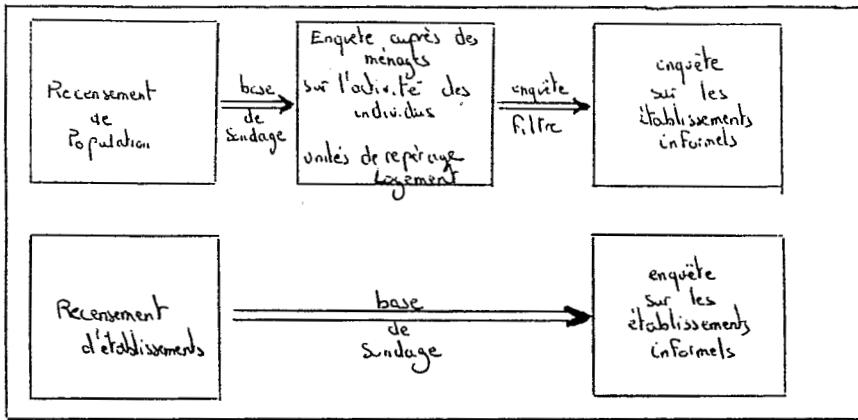


Figure 2: Deux stratégies d'échantillonnage alternatives pour mesurer l'activité du secteur informel

Dans certains pays même, il n'existe pas de base de sondage actualisée (recensements trop anciens ou inexistant, etc.), couvrant l'ensemble du territoire national. Il convient alors de procéder à un sondage aréolaire, les unités primaires étant tirées d'une cartographie exhaustive du pays en question. Des méthodes récentes d'échantillonnage par traitement d'images satellite ont été développées pour pallier l'absence de base de sondage. Cependant, les méthodes aréolaires peuvent être utilisées même s'il existe une base de sondage actualisée. L'enquête permanente sur l'emploi du Mexique en est un exemple. Une cartographie des 16 villes couvertes par l'enquête est systématiquement tenue à jour, et sert de base à une enquête de type aréolaire.

2.2 La procédure directe : le couplage recensements d'établissements/enquêtes sur le secteur informel :

L'appréhension statistique du secteur informel s'est souvent fondée sur la réalisation de recensements d'établissements couplés à des enquêtes spécifiques sur le secteur informel. C'est surtout en Afrique que cette méthodologie a été exploitée. Près de 15 ans d'expériences ont permis d'affiner les procédures de saisie. Elles ont constitué le champ d'innovations majeur des questionnaires adaptés à la réalité du mode de fonctionnement des activités informelles. Le hiatus qui existait entre les concepts des spécialistes (économistes, comptables nationaux, statisticiens) et la logique des producteurs a été réduit.

Dans cette optique, les recensements d'établissements constituent un préalable nécessaire avant de pouvoir mener des investigations plus détaillées. Leur objectif central consiste en un dénombrement de l'ensemble des établissements afin de saisir les informations essentielles, qui dans un second temps permettront d'élaborer des procédures d'échantillonnage stratifiées. Les agents recenseurs quadrillent les rues de la (ou des) ville(s) considérée(s) et repèrent les lieux physiques où s'exercent des activités de production. Dans certains cas, les parcelles ou les concessions sont aussi visitées (Niger), pour déceler la présence d'établissements dans ces cours intérieures. Quant aux activités non-sédentaires, elles ne sont pas sys-

tématiquement prises en compte. Quand elles le sont, les opérations statistiques consistent à les compter, rarement à leur appliquer un questionnaire détaillé.

Il convient de distinguer trois types de recensements d'établissements en fonction du champ couvert: les recensements de l'ensemble des établissements, les recensements des seuls établissements informels, les recensements qui ne procède qu'à de simples dénombrements, sans recueillir de données. Dans l'immense majorité des cas, ils ont été menés sur des sous-ensembles du territoire national, en priorité dans la capitale, parfois sur l'ensemble des zones urbaines, et très rarement dans la totalité du pays.

Nous ne présenterons pas en détail l'ensemble des recensements et enquêtes réalisés sur cette base. Ils ont déjà fait l'objet d'études spécifiques. Par contre nous insisterons sur les limites qu'ils comportent, notamment lorsqu'on les compare à la techniques des enquêtes mixtes. C'est dans le champ de la représentativité statistique de l'univers des établissements informels que la méthode des enquêtes mixtes semble disposer de meilleures propriétés que l'approche des recensements par voie directe. C'est donc dans une perspective comparative que nous analyserons les principales faiblesses de l'approche directe.

En premier lieu, le recensement d'établissements ne constitue pas une base de sondage exhaustive des unités économiques du secteur informel. L'extrême difficulté de localisation des unités informelles ne permet pas d'obtenir une bonne représentativité statistique. Echappent nécessairement aux opérations du recensement les unités ambulantes (même si dans certains cas une partie peut être dénombrée) et surtout l'ensemble des activités s'exerçant à domicile.

Dans la plupart des cas, les agents recenseurs procèdent par quadrillage de rues. C'est donc la "visibilité" des établissements qui constitue la véritable frontière pour délimiter le champ couvert. Pour effectuer un recensement véritablement exhaustif des activités économiques sur la base des établissements, il faudrait procéder à un dénombrement systématique tant des établissements disposant de locaux spécifiques, mais aussi de tous les logements d'habitation qui potentiellement peuvent abriter des unités informelles.

Cette méthode consisterait à doubler le recensement de population, puisque tous les logements doivent être visités. De plus, les activités économiques hors domicile doivent elles aussi être recensées. Cette stratégie n'est par conséquent pas viable pour des raisons évidentes de coûts.

Le statisticien se trouve confronté au problème de l'unité statistique de base du recensement. Dans la perspective d'une localisation directe des activités, il faut être capable d'établir une liste exhaustive non seulement des logements mais aussi des locaux à vocation strictement économique; d'où le risque de double compte. Un indépendant du secteur informel peut très bien entreposer une partie de son matériel et effectuer certaines opérations à domicile, tout en disposant d'un local propre dans lequel il effectue le gros de son activité. Une telle unité économique serait alors comptabilisée deux fois. Enfin, la mesure des activités informelles par voie directe sur le lieu de travail est inadaptée pour les unités ambulantes, ou celle qui s'exercent sur la voie publique. La rue n'est certainement pas un lieu adéquat pour remplir un questionnaire d'enquête.

En second lieu, il n'est pas concevable d'établir un répertoire informatisé des unités informelles, permettant le suivi dans le temps de leur activité. Etant donné les lois de création et de mortalité particulièrement erratiques de ce type d'établissements, l'actualisation des registres devient une opération irréalisable.

Plus le temps écoulé entre le recensement et les enquêtes approfondies sur les établissements informels est important, et plus l'image obtenue par l'échantillon est biaisée. Ainsi, on a pu montrer qu'au Mexique le taux de non localisation pour cause de changement d'activité pouvait atteindre 20% dans certaines branches, à deux ans d'intervalle.

Si l'on veut poursuivre sur la voie des recensements d'établissements pour mesurer le secteur informel, il est nécessaire d'amender la procédure originelle afin de couvrir l'ensemble du champ, et pas seulement sa partie "émergée". C'est bien d'ailleurs dans cette perspective qu'ont été entrepris les premiers recensements d'établissements. Les principaux programmes du BIT qui oeuvraient dans ce sens visaient plus spécifiquement la partie "moderne" du secteur informel, c'est à dire les micro-entreprises susceptibles de faire l'objet de politiques de promotion. Dans bien des cas, seuls les activités manufacturières étaient recensées.

Il semble s'établir un consensus sur la nécessité de mesurer le secteur informel à partir d'enquête auprès des ménages plutôt que directement par repérage des établissements. Jacques Charmes qui fut un des promoteurs des recensements d'établissements pour la mesure du secteur informel (Tunisie, Guinée, Zaïre, etc.) concluait dans une étude récente: "**... de plus, la construction et les transports sont souvent exclus du champ des recensements parce qu'ils sont réalisés en dehors de locaux, ainsi que les activités exercées à domicile, parce qu'il n'existe pas d'établissements identifiés comme tels. Ces limites dans la couverture des recensements d'établissements sont la raison principale pour laquelle les enquêtes auprès des ménages sont maintenant considérées comme le meilleur moyen de mesurer les activités informelles**"⁵.

C'est cette voie que nous allons explorer maintenant.

2.3 La réalisation d'enquêtes mixtes adaptées aux besoins de la comptabilité nationale

Une direction pleine de promesses, qui n'a donné lieu à ce jour qu'à un petit nombre d'expérimentations, consiste dans la réalisation d'enquêtes nationales sur le secteur informel en partant d'un échantillon de ménages. C'est la meilleure manière d'obtenir des données statistiques de première main sur le secteur informel, qui remplissent exactement les besoins de la comptabilité nationale dans ce domaine. La voie des enquêtes mixtes nous semble le seul moyen d'obtenir un univers statistiquement représentatif de l'ensemble des unités informelles (qu'elles s'exercent dans un établissement spécifique, mais aussi de façon itinérante, sur la voie publique ou à domicile).

Cette voie encore largement exploratoire (même si elle a déjà fait ses preuves au Mexique notamment) mérite une attention particulière dans la mesure où elle semble représenter une solution satisfaisante. A partir du diagnostic des quelques expériences d'enquêtes mixtes déjà réalisées dans différents pays (Mexique, Mali), nous nous emploierons ici à en préciser les propriétés et à en affiner les procédures afin des proposer une méthodologie qui réponde aux besoins spécifiques de la comptabilité nationale.

⁵Charmes J., "A review of recent experiences and methodological issues for surveying household and informal economic activities in Africa. A new challenge for survey statisticians.", UNSO, NHSCP, TSSHEA, Juin 1990, p.30. Traduction personnelle.

Il faut préciser que la méthode des enquêtes mixtes n'est pas conditionnée par la définition spécifique que nous avons retenue pour le secteur informel (enregistrement fiscal). Cette stratégie d'échantillonnage s'applique tout aussi bien, quel que soit l'indicateur retenu pour définir les établissements informels (taille de l'établissement, tenue d'un comptabilité, etc.), à partir du moment où ce critère est effectivement saisi par l'enquête filtre.

2.3.1 Principes de base

Cette technique consiste à sélectionner un échantillon d'unités économiques auxquelles on applique un questionnaire spécifique sur l'activité informelle, à partir d'informations tirées d'une enquête auprès des ménages sur l'activité des individus.

Pour chaque individu inclus dans la population active occupée (par exemple, tout individu ayant travaillé au moins une heure durant la semaine de référence, si l'on retient la définition du BIT), qui se déclare patron ou travailleur indépendant dans une unité satisfaisant la condition d'appartenance au secteur informel (ici le non-enregistrement fiscal), on applique le questionnaire sur l'établissement informel dont il a la charge.

La force majeure de cette méthode réside dans le fait qu'une base de sondage issue d'un recensement des domiciles (donc du recensement de population) possède des propriétés d'exhaustivité bien meilleures qu'une base de sondage fondée sur un recensement des établissements ; surtout dans le cas d'enquêtes sur des activités aussi "insaisissables" que celles du secteur informel. Les propriétés statistiques des estimateurs obtenus par l'enquête sur le secteur informel dérivent des caractéristiques de l'enquête servant de filtre.

La stratégie d'échantillonnage doit respecter un certain nombre de contraintes pour rester réellement adaptée aux besoins de la comptabilité nationale.

2.3.2 Les caractéristiques générales de l'enquête

- *La couverture géographique de l'enquête et le choix de l'enquête filtre:* Elle doit embrasser l'ensemble du territoire national. Deux options sont envisageables, au gré des spécificités du système d'enregistrement statistique en vigueur dans chaque pays. Au Mexique, l'enquête permanente d'emploi urbain ne couvre que seize des plus grandes métropoles. Pourtant, l'institut de la statistique mexicain envisage de réaliser à intervalle régulier une enquête nationale sur l'emploi. Une première expérience a déjà été entreprise avec succès, en 1988. A notre avis, l'enquête emploi constitue le meilleur support pour servir de filtre à l'enquête spécifique sur le secteur informel, dans la mesure où elle fournit les informations nécessaires pour identifier toutes les unités informelles.

La plupart des pays d'Amérique Latine dispose déjà d'enquêtes de ce type. En Afrique par contre, il existe une véritable carence dans ce domaine. Mais la mise en place d'enquêtes sur l'emploi sur ce continent devrait permettre de faire d'une pierre deux coups. En effet, il existe un véritable besoin, qui dépasse le cadre du secteur informel, de mieux connaître la situation et l'évolution du marché du travail, alors que les politiques d'ajustement structurel mises en place ces dernières années sont susceptibles d'affecter en profondeur la structure de l'emploi dans ces pays. Identification des groupes vulnérables, cadrage des politiques de revenus, etc., voilà de nombreuses

raisons suffisantes pour entreprendre la réalisation d'enquêtes sur l'emploi. De plus, ces enquêtes ont déjà prouvé leur grande utilité pour la mesure du non-enregistré statistique dans les PED d'Amérique latine (emploi non déclaré, estimation des revenus du travail, etc.). De nombreux partenaires peuvent être directement intéressés par ce type d'enquêtes, au rang desquels on compte le BIT, et les ministères locaux du travail.

Une alternative à la mobilisation de l'enquête emploi, consiste dans l'utilisation des enquêtes budget-consommation. En général, celles-ci ont un caractère national, et saisissent l'ensemble des informations sur l'activité des individus nécessaires pour repérer les établissements informels. Cependant, le faible nombre de ménages enquêtés dans certains pays peut nuire à la qualité des résultats du module sur le secteur informel⁶. Des travaux sont actuellement en cours au Mexique et au Pérou dans ce sens.

Bien sûr le recensement de population peut servir de base de sondage. Son utilisation pour réaliser une enquête sur le secteur informel requiert deux conditions préalables. En premier lieu, il faut que les délais entre le recensement et l'enquête sur le secteur informel soient réduits au minimum. Deuxièmement, les informations sur l'activité des individus, nécessaires pour filtrer les "entrepreneurs individuels" informels, doivent être incluses dans le questionnaire du recensement. En général, pour des raisons d'économie, ces conditions ne sont pas remplies. Nous noterons toutefois avec intérêt le soin apporté à la mesure de la pluri-activité dans le dernier recensement du Burkina Faso⁷.

En l'absence d'enquête nationale intégrale, il est toujours possible de réduire la première étape de l'enquête mixte (celle qui s'adresse aux ménages et qui sert de filtre) à son strict minimum. Sur la base d'un échantillon de ménages ou d'individus, représentatif au niveau national, on peut se contenter de ne recueillir dans cette première phase que la situation sur le marché de l'emploi (actif ou inactif), le statut d'activité (patrons ou travailleurs indépendants vs. salariés ou aides familiaux), et le secteur institutionnel de l'unité économique dans laquelle ils travaillent (informel ou autres). C'est un choix de ce type qui a été fait au Mali en 1989.

L'enquête malienne auprès des ménages sur les activités économiques (secteur informel) est constituée par un échantillon de 10 200 ménages (sondage à deux degrés), desquels on espère tirer un échantillon d'établissements de 3 000 unités. L'enquête comporte 7 modules, dont le premier est un module filtre. Celui-ci permet de répartir la population sous revue en 6 catégories, en fonction de leur statut d'activité (agriculteurs, salariés, chômeurs, inactifs, employeurs non agricoles). C'est bien sûr le dernier module qui est le centre de l'enquête sur le secteur informel. On y repère les établissements, et le questionnaire s'emploie à en mesurer l'activité. Cette enquête dont l'objectif principal était de mesurer l'activité du secteur informel intègre en un seul temps les deux étapes de la procédure de sélection de l'échantillon d'établissements.

⁶ Etant donné l'importance quantitative du secteur informel dans les PED, on peut estimer que le nombre d'unités informelles identifiées dans les enquêtes budget-consommation sera égale à la moitié du nombre d'actifs occupés identifiés par l'enquête. Soit approximativement 5000 établissements informels pour une population active de 10000 membres.

⁷ Charmes J. "Pluri-activité des salariés et pluri-activité des agriculteurs. Deux exemples de mesure et d'estimation: Italie et burkina Faso.", Poitiers, avr.1990, 16p.

Le module filtre peut être assimilé à une mini-enquête emploi tandis que le dernier module permet de reconstituer l'échantillon d'établissements informels. Cette procédure est bien adaptée lorsqu'il n'existe pas d'enquête support sur l'activité des individus.

Puisque la couverture géographique englobe aussi bien les zones urbaines que rurales, on peut envisager un traitement différencié suivant le lieu de localisation. Dans certains cas, le recensement agricole (et toute la batterie de techniques d'enquêtes spécifiques élaborées pour saisir les activités économiques en zone rurale) pourra servir de base de sondage aux enquêtes sur le secteur informel dans les zones rurales, tandis que l'enquête emploi pourra couvrir les zones urbaines.

- *Identification des établissements informels:*

Il faut pouvoir adapter le processus de sélection de l'échantillon représentatif en fonction de la définition du secteur informel que nous avons adoptée. Nous avons vu que le nombre d'employés dans les unités économiques n'était pas le meilleur critère pour délimiter les contours précis du secteur informel. Il est donc nécessaire d'introduire une question additionnelle dans le module adressé aux ménages, permettant d'identifier le régime fiscal des établissements. Au Mexique cet item est déjà présent dans l'enquête emploi, et donne la possibilité de classer la population active selon son secteur institutionnel d'appartenance. Le coût d'un tel ajout est négligeable.

Dans l'enquête mexicaine tout membre de la population active est censé répondre à cette question. Les résultats de l'enquête qui est réalisée depuis 1985 montrent que cette question ne pose aucun problème particulier. Dans notre perspective, il faudra en modifier le libellé de façon à satisfaire notre définition spécifique du secteur informel.

Une difficulté peut cependant se faire jour. Si chaque individu est à même d'évaluer le nombre approximatif d'employés dans son unité, il ne connaît pas forcément son statut juridique. Dans la mesure où l'échantillon d'établissements informels n'est issu que des réponses faites par les entrepreneurs informels, qui savent quel est le statut légal de l'établissement qu'ils dirigent, le problème est levé. Seulement dans le cas où, pour des raisons de représentativité statistique (nombre insuffisant de patrons et indépendants informels dans l'échantillon-ménage), il faudrait identifier les unités informelles à partir des travailleurs dépendants, on doit s'assurer en croisant divers indicateurs sur l'établissement (taille, branche, déclaration du statut juridique) de la congruence des réponses. Les cas litigieux seraient en tout état de cause peu nombreux.

2.3.3 Aspects méthodologiques des techniques de sondage, sélection de l'échantillon :

La procédure de sélection de l'échantillon d'établissements à partir de l'enquête filtre sur l'activité des individus est fondée sur la relation biunivoque qui existe entre travailleurs indépendants (patrons et travailleurs à leur propre compte) et les établissements qu'ils dirigent. Par définition tout travailleur indépendant du secteur informel est à la tête d'un établissement informel et pour tout établissement informel on peut identifier la personne qui en a la charge.

Tableau 2: La prise en compte des secteurs institutionnels dans l'enquête emploi mexicaine

QUEL EST LE NOM DE L'ENTREPRISE POUR LAQUELLE ... A
TRAVAILLE LA SEMAINE PASSEE ?

(expliquez aux patrons et indépendants, qu'il s'agit du
nom de sa propre entreprise et non de celle de ses
clients)

(classez)

- 1 Une institution publique, entreprise décentralisée
ou para-publique
- 2 Une chaîne industrielle, commerciale ou de service
de grand capital
- 3 Une coopérative, syndicat, association, ou corps de
métier
- 4 Tout autre type d'établissement avec un NOM et/ou
ENREGISTRE
- 5 Une entreprise qui n'a pas de NOM et/ou est NON
DECLAREE qu' il dirige comme patron, sous-traitant ou
indépendant
- 6 Une entreprise qui n'a pas de NOM et/ou est NON
DECLAREE et dont il est salarié, au temps, au %, à la
tâche, ou non rémunéré
- 7 Ne veut pas dire, Ne sait pas

L'enquête filtre nous permet donc de repérer un ensemble d'établissements informels présentant les caractères de représentativité statistique. Mais le nombre d'établissements informels ainsi isolé peut ne pas satisfaire aux objectifs spécifiques de l'enquête sur le secteur informel, eu égard à la précision désirée des estimateurs. Deux cas de figure se présentent.

Soit :

- N_D : le nombre d'établissements informels désiré pour les besoins de l'enquête.
- N_F : le nombre d'établissements informels identifiés dans l'enquête filtre.

1. $N_D < N_F$

Cette configuration est la plus facile à traiter. Elle peut se réaliser si par exemple, l'enquête auprès des ménages comprend un échantillon particulièrement large et/ou le degré "d'informalité" de l'économie est élevée. Dans ce cas, il faut tirer un échantillon d'établissements de taille N_D parmi les N_F repérés dans l'enquête filtre. La stratégie d'échantillonnage est laissée au libre-arbitre des promoteurs de l'enquête, en fonction de leurs objectifs propres (avec ou sans remise, stratifié ou non, etc.). Les coefficients d'extrapolation (soit l'inverse des probabilités d'inclusion) associés à chaque établissement seront égaux au produit des coefficients d'extrapolation affectés aux travailleurs dépendants du secteur informel et de l'inverse de la probabilité d'inclusion des établissements informels parmi ceux identifiés dans l'enquête filtre.

2. $N_D > N_F$

Ce cas de figure peut se réaliser si la précision des estimateurs (leur variance) souhaitée par les statisticiens chargés de l'enquête sur le secteur informel n'est pas satisfaite parce que N_F est trop faible. Il faut alors sélectionner $N_D - N_F$ établissements informels supplémentaires. Une solution consiste à mobiliser plus avant les informations contenues dans l'enquête filtre.

Celle-ci repère un échantillon représentatif de la population active. En particulier, elle identifie les travailleurs dépendants du secteur informel (salariés, apprentis, aides familiaux). A partir de ces travailleurs dépendants du secteur informel, il est possible de retrouver les établissements dans lesquels ils sont employés. Pour ce faire, il est nécessaire de demander à l'enquêté l'adresse de son lieu de travail.

Cette démarche ne devrait pas poser de problèmes majeurs étant donnée la forte "proximité sociale" qui existe entre employeurs et employés du secteur informel. Dans la grande majorité des cas, il existe des liens particuliers entre la main d'oeuvre et les travailleurs indépendants du secteur informel, qui dépasse la seule relation marchande (liens de parenté, amitié, connaissance sur la base de réseaux de solidarité, etc.). Ceci est vrai non seulement pour les aides familiaux (par définition) mais aussi pour le salariat informel.

Cette stratégie conduit à recalculer les coefficients d'extrapolation associés à chaque établissement dans la mesure où plusieurs individus présents dans l'enquête filtre et travaillant dans le secteur informel peuvent nous conduire à la même unité de production. La probabilité d'inclusion d'un établissement donné devra être pondérée par l'inverse du nombre de personnes qui y travaillent.

Au cas où l'exploitation des données portant sur les travailleurs dépendants du secteur informel ne permettrait pas de fournir un nombre d'établissements

supplémentaires suffisant, il faudrait compléter l'échantillon par une procédure ad hoc (mobilisation d'autres enquêtes sur l'activité des ménages que l'enquête filtre, tirage de nouveaux ménage dans l'échantillon-maître s'il en existe un, sondage aréolaire).

Dans la réalité, on peut envisager que suivant les branches d'activité, les zones géographiques, etc., les cas 1) et 2) peuvent se réaliser simultanément (pour certaines branches i , $N_D i < N_F i$, pour d'autres branches j , $N_D j > N_F j$). Les deux méthodes devront alors être combinées.

La non adéquation entre N_D et N_F ne peut se produire que dans le cas où l'enquête filtre n'a pas été conçue dans l'objectif particulier d'appréhender le secteur informel. Lorsqu'il n'existe pas d'enquête support et qu'il faut réaliser les deux étapes pour les besoins de l'enquête sur les établissements informels, le nombre de ménages est choisi de façon à obtenir N_D établissements informels. C'est de cette façon qu'il a été procédé pour l'enquête du Mali.

Dans tous les cas de figure, les propriétés statistiques des estimateurs sont explicitement calculables.

2.3.4 Le suivi dans le temps:

La question du suivi temporel du secteur informel revêt une importance capitale pour la compréhension de sa dynamique macro-économique. Pour avoir été des opérations ponctuelles, les expériences de recensements/enquêtes sur le secteur informel n'ont pas été en mesure de répondre à ce problème central. Ce travers est d'ailleurs un des arguments évoqués par J.Charmes pour promouvoir la voie des enquêtes périodiques auprès des ménages⁸.

Si l'enquête nationale sur le secteur informel nous permet d'évaluer l'ensemble des opérations liées au secteur informel pour l'année de base, il faut proposer une solution opérationnelle pour le suivi dans le temps de ce secteur. Puisqu'il n'est pas concevable de répéter une telle opération chaque année, pour des raisons de coûts, il faut donc recourir à d'autres sources. Encore une fois, les enquêtes-emploi (et toutes les autres enquêtes auprès des ménages) s'avèrent être un instrument idoine pour l'élaboration d'indices d'évolution. Cette option permet de sortir les enquêtes emplois de l'état de "sous-emploi" dans lequel elles se trouvent actuellement. L'expérience italienne de l'ISTAT, avec la constitution d'unités standards de travail, qui a conduit à une réévaluation de 15% du PIB italien en 1985 en est le meilleur exemple.

Etant donné l'extrême proximité qui existe dans le secteur informel, entre la somme des rémunérations distribuées (sous forme de salaires ou des bénéfices des entrepreneurs individuels) et le montant de la valeur ajoutée créée, liée à la faible importance des impôts versés et des subventions d'exploitation, on peut construire un indicateur reflétant fidèlement l'évolution de la production dans le secteur informel⁹.

⁸Il écrit notamment à propos des deux limites principales que rencontrent les recensements auprès des établissements: "...les enquêtes auprès des établissements ne couvrent que la partie "émergée" du secteur informel et jusqu'à aujourd'hui, ces enquêtes n'ont pas été capables de fournir aux économistes et aux décideurs des séries chronologiques homogènes. Seules des enquêtes périodiques auprès des ménages peuvent atteindre ces objectifs." Charmes J. "A review of recent experiences and methodological issues for surveying household and informal economic activities in Africa. A new challenge for survey statisticians.", UNO, NHSCP, TSSHEA, Juin 1990, p.30. Traduction personnelle.

⁹Voir Roubaud F., "La valeur ajoutée du secteur non enregistré urbain au Mexique : une approche par l'enquête emploi, STATECO n° 57, INSEE Paris, mars 1989.

On peut donc suivre année après année, avec un degré de fiabilité acceptable, l'évolution du compte de production dans le secteur informel, sur la base des enquêtes emplois, ou de toute la batterie des enquêtes légères sur les revenus que génère chaque année l'institut de statistique d'un pays. La couverture nationale peut ne pas être assurée systématiquement, auquel cas il faudra faire des hypothèses sur la dynamique différentielle des régions. Pour les variables qui ne sont pas observées (comme les consommations intermédiaires, la formation brute de capital fixe, le montant des impôts et des droits, ou encore les intérêts versés), il sera toujours possible de reconduire la structure observée pour l'année de base, ou de les estimer à partir de relations économétriques plus sophistiquées. On pourrait compter sur une nouvelle enquête nationale sur le secteur informel, pour réajuster la composition réelle des divers postes des comptes.

En tout état de cause, en disposant de la masse salariale et de la rémunération des entrepreneurs individuels, qui sont connus par la seule question sur les revenus dans l'enquête emploi ou l'enquête budget-consommation, on tient l'immense majorité des flux économiques que réalise le secteur informel. Cette procédure suppose un minimum d'harmonisation entre les concepts employés dans les statistiques du travail et celles recueillies auprès des établissements (notion de population active, nomenclature de branches, période de référence), harmonisation qui est par ailleurs une nécessité.

De toute manière, tout est mieux que de faire croître le secteur informel, branche par branche, au même rythme que les entreprises les plus importantes, pour lesquelles on dispose d'indices mensuels, trimestriels, ou annuels (enquêtes industrielles, commerciales, etc.). Pourtant, c'est bien de cette manière que procède la plupart des comptabilités nationales des PED, en déniaut toute autonomie au cycle productif des petits et moyens établissements, par rapport aux grandes firmes. Cette solution est d'autant plus absurde que certaines théories économiques affirment que le secteur informel évolue en opposition de phase par rapport au secteur moderne. Ainsi des salariés licenciés de la grande industrie du cuir ou du textile, pourront être tentés de s'établir à leur compte, en créant des unités informelles, en s'adjoignant éventuellement l'aide de certains membres de leur famille. Ce qui est enregistré comme une perte d'emplois d'un côté, correspond à une création d'emplois par ailleurs, sur un autre segment productif, dans le secteur informel.

2.3.5 Des sources complémentaires: les méthodes à choix raisonnés

Les enquêtes mixtes dont nous nous sommes faits avocats représentent le meilleur moyen, en théorie, d'obtenir un échantillon représentatif de l'ensemble des unités informelles. Cependant, cette démarche normative peut s'avérer fort éloignée de la réalité du système d'informations économiques dont l'état de délabrement est patent, notamment en Afrique. Aussi faudra-t-il composer, dans le court terme, avec la structure actuelle du réseau d'enquêtes statistiques, et des contraintes financières qui pèsent sur la plupart des PED. Ainsi, s'il existe un recensement d'établissements permettant de repérer la frange "supérieure" des établissements informels, l'enquête sur le secteur informel doit être conçue pour fournir un complément d'information sur la partie non saisie du secteur informel (soit le secteur informel non localisé). Plus généralement, on peut imaginer une combinaison harmonisée des sources déjà présentes avec la réalisation d'enquêtes mixtes.

Par ailleurs, les restrictions budgétaires en vigueur peuvent imposer la mise en place d'enquêtes légères. Dans ce cadre, on envisage le recours à des enquêtes par quotas, dont l'usage a été jusqu'ici réservé aux sondages d'opinion. Si ce type d'enquêtes ne dispense pas de disposer d'au moins une enquête mixte sur le secteur informel (justement pour définir les quotas, suivant des critères de stratification jugés pertinents), elles peuvent servir de support à l'élaboration d'indices d'évolution, d'une année sur l'autre, à structure constante.

De plus, le choix d'établissements judicieusement sélectionnés (par relation personnelle, susceptibles d'être remplacés par d'autres en cas de refus de répondre) facilite l'analyse de thèmes sensibles (activités aux marges de la légalité, calcul des marges commerciales) ou trop complexes pour pouvoir être traités par des enquêtes aléatoires anonymes. Ce type d'enquêtes est susceptible d'introduire des biais qu'il faudra tenter de corriger à l'aide de variables de contrôle (redressement par stratification *a posteriori* par exemple).

Pour conclure, nous pensons avoir mis en évidence les avantages que peut apporter à la mesure du secteur informel la méthode des enquêtes mixtes. De plus, les nouvelles propositions avancées dans la révision 4 du SCN en matière d'élargissement du champ de la production des ménages comme tels militent en faveur d'une approche par la technique des enquêtes mixtes, plutôt que d'une démarche d'appréhension directe des établissements.

L'enjeu d'une bonne connaissance quantitative du secteur informel est de taille, à l'heure où de nombreux espoirs sont fondés sur sa capacité à dynamiser des économies meurtries par une décennie de récession.